

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

Guide Du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre des Finances en date du 29 Août 2001 relatives aux prestations administratives fournies par les services du Ministère des Finances et aux conditions de leur octroi. Tel que modifié par l'arrêté en date du (Jort N° du)

Organisme : Ministère des finances – Comité Général Des Assurances

Domaine de la prestation : Assurance.

Objet de la prestation : Diffusion des conditions générales des contrats d'assurances auprès du public.

Conditions d'obtention

- Dépôt préalable auprès du Minist des Finances des conditions générales des contrats d'assurances, un mois avant leur diffusion

Pièces à fournir

- Une copie des conditions générales des contrats d'assurances rédigée en arabe conformément au model type fixé par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Novembre 2001.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt auprès du Ministère des Finances d'une copie des conditions générale du contrat d'assurance - Examen des conditions déposées et transmission à l'entreprise d'assurance des observations le cas échéant.	- Ministère des Finances (Comité Général des Assurances)	

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureau d'ordre Central du Ministère des finances.
Adresse : Place du Gouvernement – La Kasbah Tunis -

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Comité Général des Assurances
Adresse : 113 , Avenue de la Liberté – 1002 Tunis -

Délai d'obtention de la prestation

- Un mois à compter de la date de dépôt pour un dossier ne soulevant pas d'observations.

Références législatives et / ou réglementaires

- Article 46 du code des assurances promulgué par la loi n°92-24 du 09 Mars 1992 telle que modifiée par la loi 2001-91 du 07 Août 2001 portant simplification des procédures spécifiques aux autorisations administratives délivrées par les services du Ministère des Finances dans les diverses activités qui en relèvent.
- Arrêté du Ministre des Finances du 22 Novembre 2001.